

Titre Professionnel Formateur Professionnel pour Adultes module créole réunionnais Formation en centre et stages en entreprise

Objectifs

- Concevoir et préparer la formation
- Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants
- Accompagner les apprenants en formation

Prérequis

Niveau BAC - compétence en communication, maîtrise des outils bureautiques et expérience professionnelle.

Durée de la formation

-
- Certification : 1050 heures (735 heures en centre et 315 heures en entreprise)

Modalité et délais d'accès

Modalités : Tests de sélection et entretiens individuels

Délais : Selon le calendrier établi en lien avec La Région Réunion (2 mois avant la date de début de l'action à 2 semaines après le démarrage)

Coût

- La formation est gratuite et rémunérée (financement Région Réunion via ASP ou France Travail).

Diplôme

Titre professionnel Formateur Professionnel pour Adultes module créole réunionnais de niveau 5 (Bac +2) - Code RNCP : 37275- Date d'échéance de l'enregistrement : 29/04/2028 - Nom du certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Public

Chômeurs et inactifs

Contenu

- Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
- Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
- Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité
- Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
- Evaluer les acquis de formation des apprenants
- Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
- Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
- Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
- Tutorer les apprenants à distance
- Accompagner le développement professionnel des apprenants
- Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'appuient sur le principe de l'alternance des apprentissages, entre le centre de formation, et l'entreprise qui accueille l'apprenant durant sa formation en situation de travail. Pour donner du sens aux apprentissages, l'alliance entre apports théoriques et applications pratiques est systématiquement recherchée. L'équipe pédagogique -constituée pour partie de professionnels reconnus dans leur métier - propose des situations d'apprentissages concrètes, variées et professionnalisante

Modalités d'évaluations

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury habilité par la DEETS. Pour cela, les membres du jury s'appuient sur : une mise en situation professionnelle, un entretien technique permettant d'aborder des thématiques en lien avec la mise en situation professionnelle, le questionnement à partir de production(s), les résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF), un entretien final permettant d'échanger sur le dossier professionnel. Le titre professionnel s'obtient par la validation de chaque CCP. En cas de validation partielle du titre professionnel, les candidats ont la possibilité de se présenter de nouveau à une session d'examen pour valider le ou les CCP manquants, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel.

Evaluations et modalités d'obtention du diplôme ou titre

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury sur :

- ✓ La mise en situation professionnelle écrite : à partir d'informations et de consignes, le candidat traite différents dossiers et produit les documents nécessaires, dans le respect des délais et des procédures.
- ✓ Les résultats des évaluations passées en Cours de formation.
- ✓ L'entretien technique avec le jury qui permet au candidat de présenter ses travaux et d'argumenter ses choix relatifs à la mise en situation.

Si les candidats obtiennent seulement un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles, ils ont la possibilité de se représenter au(x) CCP restant à valider, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel. En cas d'échec complet sans aucun CCP obtenu, les candidats peuvent, après accord du jury, repasser l'examen 3 fois dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la première épreuve et dans la limite de la date de validité du Titre professionnel.

Dans le cadre de la validation par CCP, le candidat est évalué sur la base des éléments suivants : une épreuve de synthèse et la présentation d'un Dossier Professionnel.

Après obtention de tous les CCP, le jury conduit un entretien avec le candidat pour l'obtention du Titre complet.

Equivalence : Formateur professionnel d'adultes arrêté au 12-01-2018 & Arrêté du 07/12/2022

Equivalent CCP :

- Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques - Concevoir et préparer la formation - Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants
- Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants
- Accompagner les apprenants en formation
- Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Indicateurs

Taux de satisfaction : pas de données accessibles (formation en cours)

Taux de certification : pas de données accessibles actuellement (formation en cours)

Les indicateurs de résultats cités à l'article L.6111-8 Du code du travail sont disponibles sur

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Débouchés

Emplois : Formateur, formateur d'adultes, formateur technique, animateur, formateur consultant, professeur, enseignant, chargé de formation...

Possibilités d'évolution : conseiller en insertion, coordinateur, conseiller en formation, consultant, responsable de formation, ingénieur pédagogique ou de formation.- Les indicateurs de résultats cités à l'article L.6111-8 Du code du travail sont disponibles sur <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Entreprises : Les formateurs peuvent être employés par des organismes publics comme l'Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) ou le réseau Greta-CFA (groupements d'établissements publics locaux d'enseignement-centre de formation d'apprentis). Ils peuvent être salariés d'une entreprise spécialisée dans la formation continue, comme le groupe Cegos, travailler au sein d'une chambre de commerce, d'une association ou encore au sein d'un cabinet de conseil qui vend des prestations de formation. D'autres exercent dans des établissements d'enseignement (universités, écoles professionnels) ou auprès d'organisme de formation en tant que sous-traitant sous le statut de travailleur non salarié

Suite de parcours : Possibilité de poursuite vers un BAC+3 en ingénierie de formation ou plus (Licence pro mention métiers du conseil et de la formation des adultes ou Licence pro mention gestion et accompagnement de projets pédagogiques)

Handicap et Accessibilité

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter l'action de formation.

Contacts

☎ 02 62 666 756 - contact@axe-ressource-conseil.com